



UTR CFDT METROPOLE LILLOISE 2023

Compte de résultat

Charges

	2023	2022
Charges d'exploitation (I)	49 041,35 €	35 631,37 €
Achats	1 851,17 €	1 149,61 €
Autres charges externes	5 433,14 €	5 031,11 €
Autres services extérieurs	30 560,62 €	18 378,40 €
Impôts et Taxes	0,00 €	0,00 €
Charges du personnel	0,00 €	0,00 €
Autres charges	11 196,42 €	11 072,25 €
Dotations aux amortissements	0,00 €	0,00 €
Charges Financières (II)	122,44 €	140,95 €
Charges Exceptionnelles (III)	0,00 €	0,00 €
Engagements à réaliser sur contribution de financement (IV)	0,00 €	0,00 €
Total (I+II+III+IV)	49 163,79 €	35 772,32 €
Solde créditeur		
Excédent		8 527,59 €

Produits

	2023	2022
Produits d'exploitation (I)	43 973,16 €	41 631,76 €
Cotisations	40 456,05 €	39 832,96 €
Subventions	500,00 €	0,00 €
Autres produits	3 017,11 €	1 798,80 €
Transferts de charges	0,00 €	0,00 €
Reprise des amortissements et des dépréciations		0,00 €
Produits Financiers (II)	967,98 €	450,15 €
Produits exceptionnels (III)	2 983,00 €	2 218,00 €
Contributions de financement - Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (IV)	0,00 €	0,00 €
Total (I+II+III+IV)	47 924,14 €	44 299,91 €
Solde débiteur		
Déficit	-1 239,65 €	



UTR CFDT METROPOLE LILLOISE 2023

Bilan

ACTIF				
ACTIF IMMOBILISE				
	Brut	Amort./Dep.	Net	N-1
Actif incorporel	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Actif corporel	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Actif financier	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total 1	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
ACTIF CIRCULANT				
	Brut	Amort./Dep.	Net	N-1
Stocks et Fournitures	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Créances	709,82 €	0,00 €	709,82 €	1 259,82 €
Total 2	709,82 €	0,00 €	709,82 €	1 259,82 €
	Brut	Amort./Dep.	Net	N-1
Disponibilités	52 480,25 €	0,00 €	52 480,25 €	46 687,95 €
Total 3	52 480,25 €	0,00 €	52 480,25 €	46 687,95 €
	Brut	Amort./Dep.	Net	N-1
Comptes de régularisation	122,00 €	0,00 €	122,00 €	0,00 €
Total 4	122,00 €	0,00 €	122,00 €	0,00 €
Total Actif			53 312,07 €	47 947,77 €

PASSIF		
FONDS SYNDICAUX		
	Net	N-1
Fonds Propres		
Fonds syndicaux sans droit de reprise)	0,00 €	0,00 €
Ecart de réévaluation)	0,00 €	0,00 €
Réserves)	42 786,73 €	34 259,14 €
Report à nouveau)	1 634,04 €	1 634,04 €
Résultat)	-1 239,65 €	8 527,59 €
Autres fonds syndicaux	Net	N-1
Fonds syndicaux avec droit de reprise)	0,00 €	0,00 €
Ecart de réévaluation)	0,00 €	0,00 €
Subventions d'investissement sur biens non renouve)	0,00 €	0,00 €
Total 1	43 181,12 €	44 420,77 €
PROVISIONS		
	Net	N-1
Provisions	0,00 €	0,00 €
Total 2	0,00 €	0,00 €
	Net	N-1
Fonds dédiés	0,00 €	0,00 €
Total 3	0,00 €	0,00 €
DETTES		
	Net	N-1
Emprunts et dettes auprès d'étab. de crédit	0,00 €	0,00 €
Dettes financières	0,00 €	0,00 €
Dettes diverses	4 167,07 €	3 527,00 €
Total 4	4 167,07 €	3 527,00 €

	Net	N-1
Compte de régularisation	5 963,88 €	0,00 €
Total 5	5 963,88 €	0,00 €

Total Passif	53 312,07 €	47 947,77 €
---------------------	--------------------	--------------------

UTR CFDT METROPOLE LILLOISE

Annexe aux états financiers de l'exercice comptable 2023

Les états financiers de UTR CFDT METROPOLE LILLOISE se caractérisent pour l'exercice ouvert le **1er janvier 2023** et clos le **31 décembre 2023** par les données suivantes :

Total du bilan	53 312,07 €
Total des produits	47 924,14 €
Résultat de l'exercice	-1 239,65 €

La présente annexe fait partie intégrante des états financiers de UTR CFDT METROPOLE LILLOISE :

1. Faits majeurs de l'exercice

1.1 Evénements principaux de l'exercice

L'exercice 2023, d'une durée de 12 mois couvrant l'année civile, applique le règlement comptable n°2009-10 du 3 décembre 2009 sur les organisations syndicales, issu de la loi n° 2008-789 du 20 août 2008 portant « rénovation de la démocratie sociale et réforme du temps de travail », et le décret n° 2009 – 1665 du 28 décembre 2009.

L'année 2023 n'a plus du tout été affectée par la pandémie. Si l'exercice est, contrairement aux derniers exercices, déficitaire, cela tient à des dépenses supérieures sur les congrès et surtout à des dons qu'a fait l'UTR aux syndicats de salariés à l'occasion de la contestation de la réforme des retraites ainsi qu'au bénéfice des victimes des catastrophes naturelles au Maroc et en Libye.

1.2 Principes, règles et méthodes comptables

1.2.1 Présentation des comptes

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- Le bilan
- Le compte de résultat
- L'annexe

1.2.2 Méthode générale

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général.

UTR CFDT METROPOLE LILLOISE a arrêté ses comptes en respectant le règlement n°99-03 et ses règlements modificatifs, le règlement n°99-01 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations ainsi que le règlement n°2009-10 du 3 décembre 2009 afférent aux règles comptables des organisations syndicales.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

1.2.3 Comptabilisation des produits et charges

Les produits perçus par les organisations syndicales sont comptabilisés conformément aux dispositions du paragraphe 222-1 du règlement n°99-03, sous réserve des modalités suivantes prévues pour les cotisations.

Les charges supportées par les organisations syndicales sont comptabilisées conformément aux dispositions du paragraphe 221-1 dudit règlement.

Les droits et obligations attachés à la perception des cotisations sont définis par les statuts de l'organisation, affiliée à la CFDT dont elle applique les dispositions de la Charte de la cotisation syndicale. Les cotisations reviennent en intégralité au syndicat. Elles sont comptabilisées en produits après déduction des versements à d'autres structures.

Les prescriptions spécifiques à la comptabilisation des cotisations sont définies à l'article 2.2.2. du règlement n°2009-10 du 3 décembre 2009.

2. Informations relatives au bilan

Produits à recevoir

Produits à recevoir	
Total Produits à recevoir	709,82 €

Charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance	
Total Charges constatées d'avance	-122,00 €

Fonds syndicaux

Les principaux mouvements sur l'exercice sont les suivants :

Fonds Syndicaux	Montant au 01/01/2023	Augmentation	Diminution	Montant au 31/12/2023
Réserves	34 259,14 €	8 527,59 €		42 786,73 €
Réserves Evénements pluri-annuels	0,00 €			0,00 €
Report A Nouveau	1 634,04 €			1 634,04 €
Résultat	8 527,59 €		9 767,24 €	-1 239,65 €
Total Fonds Syndicaux	44 420,77 €	8 527,59 €	9 767,24 €	43 181,12 €

3. Informations relatives au compte de résultat

3.1 Ressources Annuelles

UTR CFDT METROPOLE LILLOISE a enregistré en comptabilité pour 44 941,14 € de ressources annuelles courantes comme le présente le tableau ci-dessous :

Ressources courantes	
Cotisations	102 211,42 €
Reversement de cotisations	61 755,37 €
Subventions	500,00 €
Autres produits d'exploitation	3 017,11 €
Produits financiers	967,98 €
Total des ressources courantes	44 941,14 €

3.2 Contributions en nature

UTR CFDT METROPOLE LILLOISE a bénéficié au cours de l'exercice d'une mise à disposition de 0.0 personnes ETP (équivalent temps plein) et cette contribution en nature n'est pas comptabilisée dans ses comptes.

UTR CFDT METROPOLE LILLOISE a bénéficié au cours de l'exercice d'une mise à disposition d'un local de 0 m² et cette contribution en nature n'est pas comptabilisée dans ses comptes.